**A quoi sert l’Inscription au registre des français à l’étranger**

**(Appelé aussi l’inscription consulaire ou l’immatriculation)**

L’inscription consulaire des Français établis hors de France permet de :   réduire les délais de délivrance des documents administratifs dont vous avez besoin ainsi que le montant des droits exigibles à cette occasion,   attester de votre nationalité française auprès des autorités étrangères.

Elle n’est pas obligatoire mais indispensable pour obtenir :   la délivrance d’une carte nationale d’identité et d’un passeport,   votre inscription sur la liste électorale au consulat.

L’inscription concerne les Français qui ont fixé leur domicile pour une durée de séjour de plus de 6 mois consécutifs dans un pays étranger. Elle est gratuite, valable 5 ans et peut être renouvelée pour des périodes de même durée. L’inscription est immédiate et votre carte consulaire sur laquelle apparaît votre NUMIC vous est remise le jour du dépôt de votre dossier à condition qu’il soit complet.

**RENOUVELLEMENT DE LA CARTE CONSULAIRE.**

Le renouvellement peut se faire par la poste il suffit de nous envoyer :

* L’ancienne carte consulaire (d’immatriculation)
* 1 photo
* Mise à jour de l’adresse + téléphone + cellulaire + adresse email + une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

**POUR UNE PREMIERE INSCRIPTION.**

La **présence de** **l’intéressé est obligatoire**, il faut se présenter avec :

* 1 photo
* Passeport / carte d’identité française
* 1 acte de naissance de la mairie de votre lieu de naissance (pour les personnes nées en dehors de la France ex : Algérie, Tunisie, Maroc ….la demande d’acte de naissance peut se faire par internet à l’adresse suivante : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali> )
* Toute preuve de nationalité française qui est en votre possession

**DEMANDE / RENOUVELLEMENT DE CARTE D’IDENTITE FRANCAISE.**

La **présence de** **l’intéressé est obligatoire**

* 2 photos à fond blanc (tête nue , sans lunettes…,) La photo d’identité de moins de 2 mois doit respecter les normes requises IATA. [Consulter le dépliant sur les normes des photos d’identité](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/depliant_norme_photo-2.pdf)
* Les mêmes documents demandés pour une 1ère inscription

**DEMANDE / RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT.**

La demande de passeport ou son renouvellement se fait uniquement au consulat de Tel Aviv, par contre vous pourrez le retirer au consulat de Haifa.